



Développement économique

<http://preprod.creonnais.alienor.com/y-prosperer/developpement-economique/>

Le cadre légal

Conformément à la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et à la loi du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), les Régions ont élaboré, adopté et mis en oeuvre trois documents stratégiques :

- Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), dont la définition est postérieure à celle du SRDEII, s'appuiera sur les orientations en matière de recherche et d'innovation intégrées dans le SRDEII ;
- Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) devra prendre en compte les orientations du SRDEII ;
- Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Le SRDEII constitue le cadre politique de référence pour l'action de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional pour la période 2017-2022.

Il organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Orientations stratégiques

Le SRDEII de la région Nouvelle-Aquitaine, adopté en séance plénière du 19 décembre 2016, s'articule autour de **4 grands enjeux** :

- La création d'écosystèmes dynamiques
- Le développement solidaire des territoires
- L'innovation et la compétitivité
- La complémentarité des efforts au service du développement économique

Il faudra aussi être capable collectivement de respecter 7 principes d'action

- La création d'emplois
- L'aménagement équilibré du territoire régional
- Le développement durable
- La recherche de simplification
- Une vision large de l'entrepreneuriat
- L'égalité Femmes-Hommes
- Une volonté de coopération permanente avec les acteurs du territoire

Pour tenir ce cap, le schéma adopté fixe **9 orientations stratégiques**, feuille de route pour tous les acteurs économiques

- Anticiper et Accompagner les transitions régionales Accompagner la transformation numérique Encourager la transition écologique et énergétique Favoriser la mobilité et les transports intelligents
- Poursuivre et renforcer la politique de filières
- Améliorer la performance industrielle des entreprises régionales| Déployer l'Usine du Futur
- Accélérer le développement des territoires par l'innovation
- Renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et le maillage du territoire
- Ancrer durablement les différentes formes d'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire régional
- Accompagner le retournement, la relance des territoires et des entreprises
- Renforcer l'internationalisation des entreprises, des écosystèmes et l'attractivité des territoires
- Développer l'écosystème de financement des entreprises

4 défis majeurs, 7 principes à respecter, 9 actions stratégiques : la feuille de route est clairement établie, elle donne à chacun les moyens d'agir au quotidien avec une vision à long terme, partagée par tous.